



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 11 AU 15 MAI 2020

LE PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTE LE MAINTIEN DU BUDGET DU POSEI À SON NIVEAU ACTUEL POUR LA PÉRIODE TRANSITOIRE DE LA PAC ET DONNE LE FEU VERT À SON ÉQUIPE DE NÉGOCIATEURS POUR DÉBUTER LES NÉGOCIATIONS INTERINSTITUTIONNELLES :

Avec 549 voix pour et 149 contre, le Parlement européen vient d'adopter ce vendredi 15 mai en séance plénière son mandat de négociation pour les négociations interinstitutionnelles sur les mesures transitoires de la PAC.

Le rapport de la députée finlandaise du groupe RENEW, Elsi Katainen, vise à étendre l'application des règles actuelles de la Politique agricole commune (PAC), qui doivent expirer au 31 décembre 2020.

Alors que les négociations relatives à la prochaine PAC et au Cadre Financier Pluriannuel (CFP) de l'UE pour la prochaine période de programmation (2021-2027) ont pris du retard, le règlement transitoire garantit la poursuite des paiements aux agriculteurs pour 2021, voire 2022 si un accord sur le prochain budget de l'UE n'était pas trouvé dans les prochains mois.

Toutes les demandes portées par les filières agricoles des RUP se trouvent dans le mandat de négociation du Parlement européen :

- Le maintien du budget du POSEI à son niveau actuel après 2020 ;
- Le rehaussement du plafond actuellement autorisé dans le cadre du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) pour les régions françaises, afin de répondre aux prévisions de croissance de la production locale dans les filières animales ;

- L'introduction d'un nouvel outil permettant de sécuriser les financements pour certaines interprofessions des RUP, les cotisations interprofessionnelles étendues (CIE).

Les négociations avec la Commission et le Conseil de l'UE (trilogues) commenceront dans les prochaines semaines.

Les négociations sur le Cadre Financier Pluriannuel, qui détermineront la durée d'application de la période transitoire de la PAC, devraient s'accélérer dans les prochains jours avec la présentation par la Commission d'une nouvelle proposition aux Chefs d'Etats et de Gouvernement.

LES MINISTRES EUROPÉENS DE L'AGRICULTURE, RÉUNIS LORS DU CONSEIL « AGRICULTURE & PÊCHE » DU 13 MAI DERNIER, SALUENT LES MESURES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE EN RÉPONSE À LA CRISE ET DEMANDENT QU'ELLES SOIENT ÉTENDUES À PLUS DE PRODUCTIONS :

Didier Guillaume, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a été auditionné par la Commission aux Affaires européennes de l'Assemblée nationale peu après sa réunion au Conseil de l'UE et a fait état aux élus nationaux des discussions en cours au sein de l'institution.

Il a déclaré que l'Union européenne n'était pas à la hauteur des enjeux actuels. En effet, il a indiqué que la France était soutenue par de nombreux États membres dans sa demande d'aides européennes supplémentaires pour les agriculteurs, notamment :

- L'extension aux producteurs de veau de l'aide au stockage privé accordée notamment aux éleveurs bovins ;
- Davantage de fonds permettant de répondre aux difficultés rencontrées par les producteurs de fruits et légumes et de vin ;
- Le maintien du calendrier de mise en œuvre de la stratégie « Farm to Fork ».

Le ministre ainsi que ses homologues allemand et autrichien notamment, se sont fermement opposés à l'utilisation de la réserve de crise. Étant inscrite dans le budget du premier pilier de la PAC, son utilisation réduirait les aides directes accordées aux agriculteurs afin de venir en aide à ceux ayant le plus souffert des effets de la crise. Didier Guillaume a précisé qu'il souhaitait que ce type de solidarité fasse l'objet d'un fonds supplémentaire plutôt que de sacrifices des agriculteurs eux-mêmes.

Une majorité d'entre eux, notamment les ministres français, irlandais, espagnol et italien ont également rappelé leur volonté de maintenir le budget de la PAC, au moins au niveau actuel, pour la prochaine période de programmation.

En outre, lors de son audition à l'Assemblée nationale, le ministre français a évoqué sa volonté de réfléchir, lors des négociations des accords commerciaux de l'UE, à l'établissement d'exceptions agricoles pour certains secteurs jugés stratégiques et dans lesquels il serait important d'améliorer l'auto-suffisance européenne.

Enfin, en réponse à une question du député réunionnais David Lorion, Didier Guillaume a renouvelé l'engagement du Président de la République de notifier l'aide d'État en faveur de la filière sucrière dans les temps.

URSULA VON DER LEYEN A PRÉSENTÉ DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN, RÉUNI EN PLÉNIÈRE, LES CONTOURS DU FUTUR PLAN DE RELANCE EUROPÉEN POST-COVID-19 :

La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a donné quelques indications sur ce que contiendra le futur Plan de relance européen qui accompagnera la proposition modifiée de cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, mercredi 13 mai, lors d'un débat en session plénière du Parlement européen.

Elle a annoncé que le Fonds de relance européen, qui sera financé par l'émission de dette par la Commission européenne, sera un instrument qui s'ajoutera au CFP. Par ce biais, les eurodéputés pourront exercer leur compétence budgétaire et contrôler comment l'argent européen est dépensé.

La Présidente de la Commission a indiqué que le plan de relance devra servir les priorités stratégiques de l'UE à travers les agendas climatique et numérique.

Dans le détail, le futur Fonds de relance devrait reposer sur trois piliers :

Le premier pilier, qui concentrera la plus grande enveloppe, aidera tous les États membres à se relever de la crise. À ce titre, la Présidente de la Commission européenne a précisé que la politique de cohésion bénéficiera de moyens additionnels en plus de l'enveloppe habituelle du CFP.

Le deuxième pilier visera à relancer l'économie via l'investissement privé. La Commission compte encourager l'investissement dans des secteurs stratégiques pour relocaliser certaines productions indispensables.

Le troisième pilier du Fonds de relance portera principalement sur le financement de la recherche et d'un nouveau programme de santé pour armer l'Europe face à une prochaine crise sanitaire.

En revanche, Ursula von der Leyen n'a pas précisé la date à laquelle la Commission présenterait sa proposition, ni quels montants étaient envisagés. Elle n'a pas non plus détaillé la façon dont l'aide sera versée, entre subventions et prêts remboursables.

Les députés des principaux groupes politiques (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et CRE) ont soutenu la proposition de la Commission. S'ils ont salué la volonté de la Commission d'impliquer le Parlement européen, ils l'ont critiquée sur son silence concernant l'introduction de ressources propres pour alimenter le budget de l'UE.

LA COMMISSION EUROPÉENNE OUVRE UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA POLITIQUE DE PROMOTION DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES :

La Commission européenne a ouvert le 8 mai dernier une consultation publique sur la politique de promotion des produits agricoles et alimentaires de l'Union européenne.

S'inscrivant dans le cadre d'une évaluation globale de la politique actuelle, la consultation vise à recueillir les réactions des citoyens et des parties prenantes sur l'efficacité et la pertinence des mesures, ainsi que sur leur cohérence avec l'action de l'UE dans d'autres domaines. Cette consultation permettra également d'estimer la valeur ajoutée de cette politique au niveau de l'UE.

Janusz Wojciechowski, Commissaire à l'agriculture, a déclaré : « *Les produits agricoles et alimentaires européens sont bien connus pour leurs niveaux de sécurité et de qualité élevés. Notre politique de promotion contribue à maintenir cette bonne réputation et à soutenir la compétitivité de nos produits au niveau mondial. Mais il est important de s'assurer que nous le faisons de la manière la plus efficace et la plus rentable possible, tout en contribuant à une production et une consommation durable. L'avis des parties prenantes de l'UE est donc très précieux pour nous et j'attends avec impatience leur évaluation et leurs idées d'amélioration.* »

L'objectif de la politique de promotion des produits agricoles et alimentaires est de stimuler la compétitivité et la consommation des produits de l'UE à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union. Les mesures de promotion contribuent à sensibiliser les consommateurs aux mérites des produits agricoles et des méthodes de production de l'UE, ainsi qu'à faire connaître les produits protégés par des indications géographiques et les produits bio.

Ladite consultation, ouverte du 8 mai au 11 septembre 2020, est disponible au lien suivant : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/1859-Evaluation-of-the-EU-agricultural-promotion-policy>

AGENDA DE LA SEMAINE DU 18 AU 22 MAI 2020

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÈNEMENTS
Lundi 18/05	Commission Pêche (PECH) : Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable et son protocole de mise en œuvre (2020-2026) entre l'Union européenne et la République des Seychelles			
Mardi 19/05				
Mercredi 20/05	Commission Agriculture (AGRI) : Soutien exceptionnel dans le cadre du FEADER en réponse au Covid-19			
Jeudi 21/05				
Vendredi 22/05				